

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 409

présenté par

Mme de La Raudière, Mme Auconie, M. Bournazel, M. Christophe, M. Charles de Courson,
M. Demilly, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Herth,
M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Polutele, M. Vercamer et
M. Zumkeller

ARTICLE 16

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« justifie auprès l'entreprise concernée »

les mots :

« indique à l'entreprise concernée les raisons de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.